EDITO. p.1
EMPLOI. p 2
CONGRES p.3
CORPO p.4
SPORT SCOLAIRE. p.5
EGALITE p.5
EQUIPEMENTS p.6
STAGES p.7
RESPECT DU METIER p.8
ADHESION. p.8
STAGE PEDA. p.8

Bulletin Académique du SNEP U.S. F.S.U. Bordeaux

272
Avril 2022

SNEP-FSU Syndicat National de l'Education Physique - Fédération Syndicale Unitaire
138, Rue de Pessac, 33000 Bordeaux - Tel: 05 57 81 62 46
s3-bordeaux@snepfsu.net - www.snepfsubordeaux.net - Permanences vendredi matin
Imprimerie du SNEP CPPAP: 0510 S 07338 - Directeur de publication: Nathalie Lacuey

Election présidentielle

Le SNEP-FSU appelle la profession à se mobiliser massivement aux urnes dès le premier tour et à s'engager sur les candidatures portant des programmes progressistes conformes à nos valeurs et engagements. Il appelle à barrer la route aux idées de l'extrême droite et aux candidat-e-s néolibéraux dont les programmes aboutissent à réduire et/ou détruire les services publics. Un communiqué sera envoyé à toute la profession à cette fin juste avant le premier tour. …
Le SNEP FSU envisagera une expression entre les 2 tours selon la configuration des résultats.

EDITO

SOLIDARITÉ HUMAINE, SOCIALE POUR UN AVENIR DÉSIRABLE !

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du SNEP FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com

À quelques jours du premier tour des présidentielles, se projeter pour un avenir de paix, de solidarité, de justice sociale apparaît comme une évidence, un désir grand partagé.
Depuis le 24 février 2022, l'horreur de l'insupportable guerre déclenchée par le maître du Kremlin a envahi l'espace, les discussions, les écrans, laissant peu de place aux débats démocratiques indispensables pour une élection aux si grands enjeux.
Le SNEP avec la FSU a condamné avec fermeté dès le début du conflit cette grave agression et a appelé à la paix, à la solidarité avec le peuple Ukrainien mais aussi avec les Russes qui se mobilisent pour dénoncer l'offensive armée. La France doit renouer avec sa tradition humaniste d'accueil des réfugié-es sans opérer de tri selon la nationalité des migrant-es. Les solidarités humaines mais aussi économiques doivent jouer tout leur rôle. Cela passe par une solidarité de justice fiscale constitutive d'une ressource pour financer tous les services publics, santé, école, justice, sécurité et assurer leur renforcement sur tous les territoires.
Le bilan du quinquennat Macron sur les services publics et le projet annoncé pour son futur mandat nous fait craindre leur lente disparition faute d'investissements conséquents. Les suppressions de postes dans les établissements combinées à un recours massif aux contractuels, aux heures supplémentaires, aux compléments de service montés artificiellement entraînent dans de nombreux endroits la perte d'heures pour maintenir des forfaits AS, des dispositifs pédagogiques pour la natation, les sections sportives. Nous savons que c'est la réussite de toutes et tous nos élèves qui est en jeu, que ce sont nos conditions de travail et d'enseignement qui en souffriront.
Avec la perspective d'un allongement de nos carrières, une ouverture envisagée des droits à la retraite à 65 ans, cela devient inacceptable et/ ou insupportable , sans promesse d'avenir désirable pour les jeunes générations.
Enfin, l'actualité renforce l'idée que c'est ensemble que nous pouvons faire bouger les lignes.
Depuis le 13 janvier et la forte mobilisation des enseignants, la nécessité de renouer le dialogue avec les organisations syndicales s'impose aux décideurs. En atteste les moyens, même s'ils sont insuffisants, pour le remplacement, pour les STAPS (5 millions), la réflexion menée sur l'enseignement des mathématiques au lycée, le report des évaluations CP et des épreuves d'enseignement de spécialité du bac.
Les actions portées dans les établissements, vote contre en CA, vœu pour plus de moyens, pour un plan d'urgence pour l'École, alliance avec les parents, insufflent une dynamique, de l'espoir, et confirment que la résignation n'est pas d'actualité.
Face au projet destructeur de notre président, tout doit être mis en œuvre pour le combattre.
Notre mobilisation doit se traduire dans les urnes, elle doit être massive pour agir contre les extrêmes droites et pour battre tou-tes les candidat-es qui portent une vision libérale, étriquée, de division de l'École et qui s'attaquent aux statuts, à l'intérêt général et les services publics seuls en capacité de réduire les inégalités et d'assurer l'émancipation pour toutes et tous !

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net

UN PLAN D'URGENCE POUR L'EDUCATION

Pour rappel, ce seront 440 emplois sur le plan national qui seront encore supprimés dans le second degré pour la rentrée 2022. Cela parachève un quinquennat qui n'aura jamais faibli sur la volonté de réduire les moyens pour l'enseignement public. **JM Blanquer, en rendant au total 529 millions d'euros de ses budgets sur 5 ans, a organisé une dégradation sans précédent de l'École.** Cette somme représente 17 heures de DHG pour tous les établissements du second degré public et privé sous contrat français, soit 10 100 professeurs qui auraient dû être recrutés.

Les contours de la rentrée scolaire 2022 se précisent aussi dans l'académie de Bordeaux. Nous constatons qu'en de nombreux endroits, des conseils d'administration ne se sont pas tenus ou n'ont pas présenté de tableau de répartition des moyens. Des collègues ont même découvert des suppressions de poste ou des compléments de service lorsque nous les avons contactés alors que rien n'avait été évoqué dans l'établissement. Nous refusons cette régression démocratique dans les établissements du second degré. Les instances doivent être respectées !
Suite à des votes unanimement CONTRE dans tous les CTSD, un rassemblement a même eu lieu à Bordeaux devant la DSDEN. **Nous appelons toutes les équipes qui ont des besoins à faire reconnaître à demander des audiences pour donner leurs arguments et obtenir des dotations complémentaires.**

Le SNEP FSU s'est également déplacé pour aller à la rencontre des collègues. Ces moments d'échanges, toujours riches, permettent de mieux appréhender les situations, d'apporter des outils pour agir, de préciser les procédures. Dans tous les cas, c'est bien, sur le terrain, dans les établissements, que la mobilisation pour l'emploi doit prendre et débuter ! Sollicitez chaque fois que nécessaire la section départementale du SNEP FSU pour vous accompagner dans vos démarches, pour co-animer des heures d'information syndicale.

La préparation de rentrée se poursuit jusqu'en septembre prochain, rien n'est joué ! Ne pas se résigner aux enveloppes reçues lorsqu'elles ne permettent pas de bonnes conditions d'enseignement et d'étude. Les HSA, imposées en nombre, ne doivent pas empêcher les demandes de créations de postes. Ce seront des emplois pour les candidats aux concours mais également des baisses d'effectifs dans les classes et des postes offerts au mouvement pour les demandeurs de mutation…

Déjà, l'action opiniâtre des représentants du SNEP FSU en CTSD a permis la création de deux postes en EPS, l'un dans les Landes et l'autre dans les Pyrénées atlantiques.

Un plan d'urgence pour l'École !
Le SNEP FSU exige un vaste plan de recrutement de personnels enseignants, de santé, de vie scolaire, personnels sociaux, AESH, et administratifs afin de permettre la réussite de tous les élèves avec :
- La limitation du nombre d'élèves par classe
- La continuité du service public aujourd'hui mise à mal. Il faut recruter des Titulaire remplaçants dans toutes les disciplines
- Le renforcement des équipes éducatives et la présence d'enseignant.es dans les établissements alors qu'aujourd'hui la multiplication des Heures supplémentaires vise à détruire les postes et réduire la présence humaine dans les établissements
- La résorption de la précarité et un plan de titularisation pour les agent·es contractuel·les
- Un enseignement de qualité qui donne du temps aux élèves pour apprendre (les dernières réformes : collège, Lycée, voie professionnelle n'ont fait que baisser les temps d'apprentissages et creuser les inégalités)
- Une formation initiale de qualité et ne pas placer directement les stagiaires à temps plein et les étudiants en responsabilité de classe
- Des conditions de travail des enseignants et d'étude des élèves améliorées
- Le retour à des certifications garantes de l'équité entre élèves et établissements et la fin des évaluations permanentes

De plus, pour pallier le manque d'attractivité de nos métiers il est urgent de dédier des moyens financiers ambitieux pour de véritables revalorisations des salaires et des carrières. Ce n'est qu'à ces conditions que la construction de la réussite et de l'avenir de nos élèves sera possible.

Le SNEP FSU Bordeaux appelle tous les professeurs d'EPS à investir les conseils d'administration, à organiser et solliciter le SNEP pour co-animer des heures "d'information syndicale" et à manifester par tous les moyens possibles (courriers, vœux au CA, demandes d'audience, contre-propositions de TRMD, actions…) les besoins pour l'EPS et pour l'École.

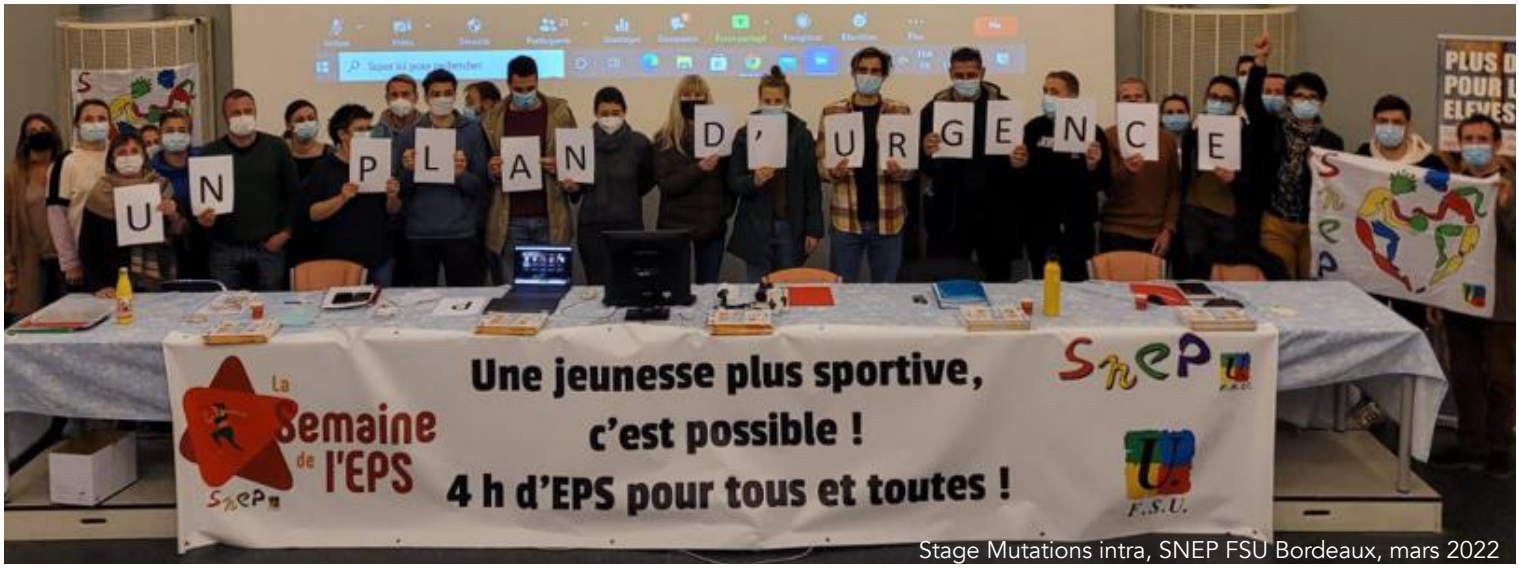

Stage Mutations intra, SNEP FSU Bordeaux, mars 2022

A l'issue de son congrès national, qui s'est déroulé en décembre 2021, le SNEP-FSU a lancé un Appel axé sur la revendication d'augmentation des horaires de l'EPS pour arriver à 4 heures hebdomadaires sur toute la scolarité. Le SNEP-FSU a décidé de le lancer sous forme de pétition ouverte au grand public.
N'hésitez pas à le signer et faire signer le plus largement possible. Nous comptons sur vous !

CONGRES FSU - METZ 2022

SYNDIQUONS-NOUS ! MOBILISONS-NOUS !

10ème CONGRÈS NATIONAL
METZ 31 janvier au 4 février 2022
Metz 2022
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN
U. F.S.U.

Plus de 500 congressistes mandatés par les sections départementales, issus de tous les syndicats nationaux qui composent la FSU et représentant l'arc pluriel des tendances qui font la richesse de notre fédération ont convergé vers la capitale mosellane fin janvier pour écrire un nouveau chapitre de notre syndicalisme.

Si la période appelle à une forte mobilisation tant pour les salaires, le développement de la protection sociale et des services publics que contre les idées d'extrême droite, ce 10 ème congrès de la FSU s'est aussi attaché à tracer des perspectives pour créer les conditions d'un rapport de force d'ampleur, notamment par la convergence avec d'autres forces syndicales comme la CGT ou Solidaires.

A ce titre, les interventions de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, et de Murielle Guilbert et Simon Duteil, co-délégué·es du syndicat Solidaires, auront marqué la troisième journée de travaux avec la conviction affirmée d'une nécessaire convergence.

La signature de l'accord sur la protection sociale complémentaire a aussi occupé une place importante des débats. Sans reculer pour autant sur les mandats et la revendication d'une prise en charge à 100% par la sécurité sociale, cette signature permettra à la FSU de continuer de peser sur la suite des négociations. Avec un équilibre complexe mais néanmoins offensif, le SNEP FSU s'était prononcé en faveur de la signature du protocole d'accord avec la décision conjointe de mener sur cette bataille de la protection sociale universelle et solidaire une activité syndicale forte sur le terrain.

Enfin, l'appel du congrès, prononcé par Benoit Teste, secrétaire général de la FSU, en clôture de la semaine, a mis en avant le rôle de l'action syndicale pour promouvoir l'égalité, l'émancipation, l'éducation, les libertés publiques et combattre toutes les exclusions et les discriminations.

SPORT SCOLAIRE

CONSEIL RÉGIONAL UNSS DES AVANCÉES... ET DE NOMBREUSES ATTENTES !

Camille Jacques
Repsonsable sport scolaire
SNEP FSU Bordeaux
camillejacques1984@gmail.com

Le Conseil Régional UNSS qui s'est tenu le 14 mars 2022 a permis aux différents acteurs de faire un point d'étape sur cette année scolaire. La rentrée des vacances d'hiver a vu la reprise des compétitions UNSS avec la levée des contraintes sanitaires. Le SNEP-FSU ainsi que les élus des AS se réjouissent de cette reprise et espèrent que cela perdurera jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au rayon des **avancées**, le travail de l'instance régionale UNSS sur le dossier du remboursement des Championnats d'Académie, sur la table depuis de nombreuses années, a permis de valider le projet élaboré par les services académiques. **Le SNEP-FSU conjointement avec les élus des AS saluent cette avancée qui respecte la démocratie et valorise le travail en concertation.** La mutualisation actée et votée permettra aux établissements d'anticiper leur budget prévisionnel annuel et permettra aux établissements éloignés de réduire considérablement les frais de déplacement. **Cependant, nous serons vigilants sur la mise en place de cette mesure. Un bilan devra être établi en fin d'année scolaire afin de réellement évaluer l'efficacité de ce nouveau dispositif.**

Ce Conseil régional a été l'occasion de rappeler que depuis trop longtemps, la Direction Nationale, reste sourde aux revendications concernant les postes de secrétariat pour les services UNSS des départements des Landes et du Lot et Garonne. Aucune évolution n'a été enregistrée sur le terrain. La charge de travail et la multiplication des tâches nécessitent des moyens nouveaux de ressources humaines dans ces deux départements. C'est urgent !

Enfin concernant le **PADSS**, nous avons également réitéré notre volonté d'avancer sur la réflexion et la rédaction de ce plan. Il est essentiel qu'un comité de pilotage soit très rapidement réuni afin de rendre effectif le plan académique de développement du sport scolaire.

MUTATIONS 2022 :
L'EXPERTISE DES COMMISSAIRES PARITAIRES SNEP-FSU BORDEAUX EN ACTION !

Christel DE CARLO
Les commissaires paritaires du SNEP FSU Bordeaux

Les résultats du mouvement inter académique sont tombés le 9 mars. Cette année, dans le cadre du mouvement inter, la barre d'entrée dans l'académie de Bordeaux est de 985 points, avec 47 entrants et 5 sortants de l'académie. En légère hausse, cette barre académique est la conséquence des suppressions de postes et de la future affectation des stagiaires à temps plein.
Jeudi 10 mars, les commissaires paritaires du SNEP-FSU Bordeaux se sont retrouvés pour préparer le stage mutation intra du 11 mars : mise à jour du calendrier des opérations de mutation intra, des éléments de barèmes (avec 2 nouveautés cette année à l'inter comme à l'intra : suppression des bonifications pour parent isolé et pour sportif de haut niveau), remise à niveau sur les règles de fonctionnement du mouvement.
Heureusement, les documents du rectorat sont sortis le 10 mars. Notre préparation minutieuse nous a permis d'être prêts pour le stage du lendemain. D'autant qu'une cinquantaine de collègues comptaient sur nous et notre expertise pour leur expliquer le mouvement intra de l'académie de Bordeaux. Nous avons pu répondre ainsi à toutes les questions posées, que ce soit aux collègues en présentiel ou aux participants en distanciel. Puis, l'après-midi, les rendez-vous individuels ont permis aux collègues de commencer à réfléchir à leur stratégie de formulation des vœux, de vérifier avec précision leurs éléments de barèmes.
Les commissaires paritaires en charge des mutations sont sur le pont. Leurs coordonnées et permanences téléphoniques sont précisées sur notre site, ainsi que tous les documents, toutes les informations sur le mouvement intra : http://www.snepfsu-bordeaux.net/wp/carriere-mutations-intra-bordeaux/
Déjà à l'inter, grâce aux informations données par le SNEP-FSU, des collègues ont relevé des anomalies. Des corrections ont ensuite été apportées par l'administration……

La vigilance reste de mise !

Calendrier des opérations de mutation

Dates	Opérations
Du 15 mars au 31 mars 2022	Plate-forme « conseil, information mobilité ».
Du 15 mars à 12h au 31 mars 2022 à 12h	Saisie des vœux sur SIAM via I-prof.
Le 1er avril 2022	Téléchargement des confirmations des demandes demutation sur SIAM directement par les candidats.
Le 5 avril 2022	Date limite de retour des confirmations de participation au mouvement ainsi que des pièces justificatives, des dossiersmédicaux et sociaux.
Du 6 avril au 5 mai 2022	Traitement et contrôle des demandes par la DPE.
Du 6 mai au 22 mai 2022	Affichage des barèmes retenus.
Le 18 mai 2022	Date limite de contestation des barèmes, de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.
Du 23 mai au 16 juin 2022	Lancement de l'algorithme et optimisation par le service dela DPE des affectations.
Le 17 juin 2022	Résultats du mouvement.
Du 17 au 30 juin 2022	Recensement et analyse des recours.
A partir du 18 juillet 2022	Phase d'ajustement pour les TZR.

Bulletin syndical
SUPPLÉMENT
Pages spéciales du S3 BORDEAUX - bulletin syndical N° 229 - janvier, février, mars 2022
MOUVEMENT INTRA 2022
ACADÉMIE DE BORDEAUX
snes fsu
SNUipp-FSU
SNEP
Édito
Sommaire
Intra 2022
Fonctionnement du mouvement 2
Vous entrez dans l'académie
L'extension 3
Vous êtes titulaire dans l'académie
Demande de temps partiel
Technique et conseils 4
Dossier handicap 5
Complément de service
Les 10 points stagiaires
Les EREA dans l'académie de Bordeaux
Calendrier du mouvement intra 2022 6
Révision d'affectation ou demande tardive
Éducation prioritaire
Les REP 7
Collèges avec SEPGA
Pièces justificatives 8
Titulaire sur Zone de Remplacement 9
Barème intra 2022 : tableau de synthèse 10
Mouvement intra CPE 11
Mesures particulières pour les disciplines technologiques 12
Les postes à profil BTS
Nouveaux collèges 13
La fiche syndicale
Être rappelé.e par un permanencier
Réunion mutation
Site du SNES Bordeaux
Page spéciale pour les professeur.es d'EPS 14
Mouvement intra PsyEN 2022 15
Contacts et permanences SNES-FSU 16

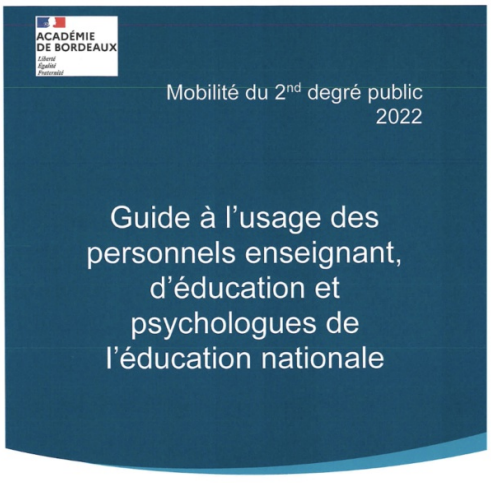

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité
Mobilité du 2nd degré public 2022
Guide à l'usage des personnels enseignant, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

Mouvement intra-académique et phase d'ajustement pour les titulaires d'une zone de remplacement (TZR)

8 mars

ENGAGÉ-ES POUR LES DROITS DES FEMMES

EN 2022, L'ÉGALITÉ N'EST PLUS UNE OPTION !

Nathalie LACUEY
Secrétaire académique du SNEP
FSU Bordeaux
nath.lacuey33@gmail.com

Le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, le SNEP avec la FSU s'est mobilisé pour faire progresser leurs droits. Si ce combat doit être mené au quotidien, nous tenions à être, ce jour là, aux côtés de toutes les femmes, de tous les hommes soucieux de l'urgence à rendre effective cette égalité, en revendiquant :

- L'application de la loi sur l'égalité professionnelle et salariale. Depuis 1983 et la Loi Roudy, 14 nouvelles lois n'ont toujours pas rendu effective cette égalité !
- Des mesures urgentes de revalorisation salariale et de carrières pour toutes les femmes,
- La reconnaissance et la revalorisation salariale des métiers à forte utilité sociale dans lesquels les femmes sont majoritaires,
- L'égal accès aux fonctions à responsabilités avec une égalité salariale,
- Une véritable politique éducative de lutte contre tous les stéréotypes de genres. L'école doit se doter d'un plan de formation ambitieux pour jouer un rôle essentiel dans l'éducation à l'égalité,
- Des mesures et des moyens pour lutter contre toutes les violences sexistes et sexuelles, …

Toutes les inégalités, toutes les discriminations sont des freins à l'émancipation de toutes et tous, au progrès, à la solidarité et à la liberté.

Dans la fonction publique, les inégalités salariales femmes hommes sont bel et bien une réalité. A temps de travail égal, les femmes ont un traitement de 13% inférieur à celui des hommes. Elles touchent en moyenne 30% de primes en moins, représentent 82% des temps partiels. 96% des congés parentaux concernent les femmes.
Si des plans d'action pour l'égalité femmes hommes sont obligatoirement élaborés et négociés partout dans la fonction publique, ils se mettent en place dans l'urgence et sans moyens.

À Bordeaux, c'est grâce à l'engagement de la FSU :

- si 4 groupes de travail ont été obtenus plutôt que 2, afin de travailler les 5 axes du plan d'action académique :

– Axe 1: Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
– Axe 2: Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
– Axe 3: Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
– Axe 4: Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
– Axe 5: Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- si l'axe sur les violences sexistes et sexuelles a fait l'objet d'une étude particulière alors que l'administration souhaitait l'ignorer,
- si un travail pour mesurer les écarts sur plusieurs années sera réalisé pour les salaires et les carrières,
- si une poursuite des travaux se fera au-delà du vote du plan d'action au CTA afin de contrôler au maximum l'évolution de ce plan d'action, les ajustements et les moyens indispensables à son effectivité et efficacité.

Enfin, le SNEP avec la FSU continuera d'agir pour un **dégel du point d'indice significatif, indexé sur l'inflation**, mesure essentielle pour revaloriser les salaires, les pensions pour toutes et tous sans discrimination de catégorie. Cette mesure doit bien sûr être accompagnée d'une réévaluation des fonctions et des carrières qui touchent un emploi fortement féminisé dans la Fonction Publique.

L'égalité n'est pas une option, ni un slogan mais une valeur qui doit se concrétiser !

Dossier FSU

COMMISSION TRIPARTITE RÉGIONALE SUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES DES LYCÉES DE LA NOUVELLE AQUITAINE

DU 4 MARS 2022

Jérémy CARE
jermey_care@yahoo.fr
Christian PIERRAT
christianpierrat@sfr.fr
Co-responsables Equipements sportifs SNEP FSU Bordeaux

Etaient présents :
Philippe Mittet, Directeur Général Adjoint du pôle Education et citoyenneté (Education, Sport, Construction/immobilier, Citoyenneté).
Jean-Hugues Aeshimann, du service des sports (Limoges),
Pauline Buron, service des sports (ex-Aquitaine),
Christelle Blüge, de la Direction de l'Education,
François Jolly, Directeur du service construction et immobilier,
Jérémy Caré et Christian Pierrat du SNEP/FSU.
Il est à noter que Thierry Du Verdier, IPR/EPS, pourtant prévu pour cette réunion était absent.

Monsieur Mittet suggère d'adopter l'ordre du jour proposé par le SNEP/FSU.

1) **Le premier point concerne le dossier des piscines et de la natation scolaire.**
La Ligue Nouvelle Aquitaine de natation avait proposé à M. Mittet de participer à ce point de l'ordre du jour compte tenu des convergences qui pouvaient exister entre les besoins de la Ligue et les besoins scolaires.
C. Pierrat, représentant la Ligue sur ce dossier présente donc les préconisations de celle-ci.
J. Caré présente les préconisations du SNEP/FSU.
C. Pierrat met en avant les points communs entre les besoins de la Ligue et les besoins scolaires et demande que ceux-ci soient pris en compte lors de l'étude des dossiers de financement des constructions ou rénovations de piscines par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine (CRNA).
M. Mittet précise que ces deux documents seront joints au nouveau règlement d'intervention sport en cours d'élaboration.

2) **Le nouveau PPI (Plan Prévisionnel d'investissement) 2022 – 2027**
M. Mittet précise que les engagements prévus et non effectués dans le précédent PPI seront tenus. Nous demandons que les Installations Sportives (IS) des lycées prennent une place importante dans ce nouveau plan et notamment les besoins des lycées que nous présentons.

3) **La conférence régionale du sport** :
implication du conseil régional dans cette conférence. M. Mittet nous informe que ce sera le Président du CROSF, M. Saïd, qui présidera cette conférence, mais le CRNA y tiendra toute sa place. Par contre, le CRNA postulera pour présider la conférence des financeurs qui sera mise en place courant mars. Nous demandons que le sport scolaire et les IS des lycées soient pris en compte dans ces conférences.

4) **Points d'actualité** :
- M. Jolly nous fait parvenir un tableau récapitulatif des travaux effectués ou à terminer daté de février 2022 (sur le site du SNEP).
- Dossier **escalade** : suite à la dernière réunion sur ce dossier, M. Mittet précise que l'engagement d'effectuer un recensement des SAE utilisées par les lycées du CRNA n'a pas été suivi d'effet. Il s'engage à faire ce travail pour déterminer les besoins.
Nous demandons que les deux gymnases (type E) construits avec les deux nouveaux lycées (Créon et Le Barp) puissent recevoir une SAE.

- **Actualité du SNEP/FSU NA** :
Nous présentons les dossiers d'un certain nombre d'établissements et demandons que ces dossiers soient pris en compte dans le nouveau PPI :
*ex-aquitaine : lycées A. Camus de Mourenx, cité scolaire de Fumel, lycée des Graves de Gradignan, lycée Magendie de Bordeaux, LP de Camblanes, lycée ST John Perse, St Jean de Pied de Port, LP Beau de Rochas Bordeaux et point sur les 2 nouveaux lycées de Créon et du Barp.
*ex-Poitou-Charentes : Loisellerie, Balsac, Melle.
*ex-Limousin : lycée agricole de Brive-Voutezac, lycée Renoir, lycée Dautry, lycée Favard de Guéret.

Une nouvelle fois le SNEP/FSU régional a eu la possibilité de mettre en avant (pendant 2h30) l'importance des installations sportives pour l'EPS dans les lycées de la Nouvelle Aquitaine.
C'est son expertise reconnue qui permet au SNEP/FSU de pouvoir échanger de manière constructive avec les plus hautes instances régionales et ceci depuis de nombreuses années.

Un compte rendu exhaustif est disponible sur le site du SNEP/FSU Bordeaux.

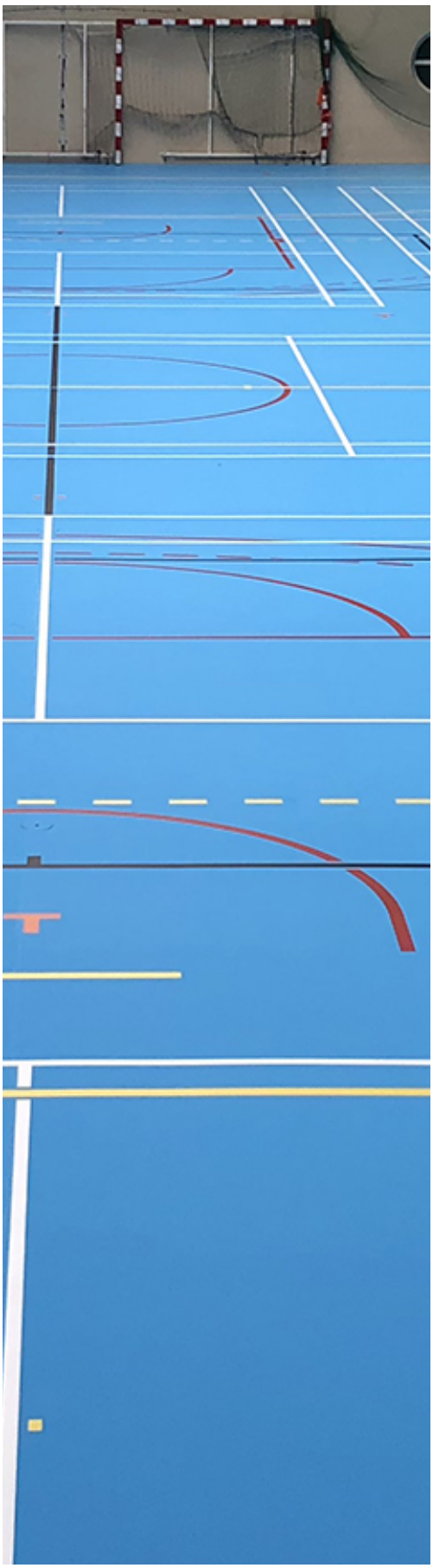

STAGES
A VOS AGENDAS

STAGE "GRAND SAUT" le mardi 31 mai 2022 au SNEP FSU, 138 rue de Pessac à Bordeaux.
Destiné aux fonctionnaires stagiaires, il a pour objectif d'anticiper les prises de fonctions en tant que titulaire, d'accompagner chacun-e dans ses démarches administratives, ses interrogations, la connaissance de ses droits et de ses devoirs…
Un lien sera réalisé avec des collègues SNEP FSU de Versailles et Créteil qui interviendront en visio.

STAGES PÉDA la Suite…
Le Lot et Garonne accueillera 2 stages péda au mois de juin:
Stage Danse les lundi 13 et mardi 14 juin 2022 au lycée Palissy à AGEN
Stage Gymnastique les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 au Centre omnisport J. Clouché à BOE (proche d'AGEN)
Pour ces 2 moments, des formules avec hébergement seront proposées.

STAGE FSU EGALITE PROFESSIONNELLE - mercredi 8 juin, Bordeaux
De 9:00 à 12 :00 Égalité professionnelle : la Fonction publique, un employeur « exemplaire » ?
Avec **Sophie Pochic**, sociologue du travail et du genre, spécialiste des inégalités femmes-hommes, directrice de recherche au CNRS.
De 14 :00 à 16 :00 Agir contre les violences.
Avec **Viviane Albenga**, maîtresse de conférences en sociologie à l'IUT et l'Université de Bordeaux Montaigne.
Renseignements sur https://fsu33.fsu.fr

RESPECT DU METIER

INFOS À GARDER.

FICHES : DROITS DES PERSONNELS.

Evelyne SALLANNE et Henri SIVY co-responsables dossier "Respect du métier et des personnels" SNEP FSU Bordeaux

FICHE 1
Accident de service ou de trajet

Que vous soyez placé (e) en arrêt de travail ou pas suite à un accident de service pendant l'exercice de vos fonctions, ou suite à un accident de trajet, vous devez déclarer cet accident après la première consultation médicale.

Si votre état de santé physique et/ou psychologique s'altère suite à un événement que vous n'avez pas déclaré mais bien survenu pendant l'exercice de vos fonctions, et que vous ne l'avez à aucun moment fait constater par un médecin, vous avez jusqu'à 2 ans, après la survenue de l'événement, pour faire constater médicalement cette altération de santé.

Exemples : je tombe dans un escalier dans l'exercice de mes fonctions, je ressens des douleurs à la cheville 1 mois après, je consulte alors mon médecin pour la première fois, il diagnostique une entorse, je renseigne alors une déclaration d'accident. Idem pour un choc traumatique différé sur le plan psychologique après un problème relationnel si ce choc traumatique est constaté médicalement pour la première fois dans les 2 ans après le problème relationnel.

Les formalités : RIEN DE PLUS SIMPLE !

1- Vous informez votre chef d'établissement de l'accident et vous lui demandez le certificat de prise en charge des soins, si possible avant la première visite chez votre médecin. **Il est obligé** de vous le remettre, il doit être signé. Si votre chef d'établissement ne l'a pas, c'est le cas de la Gironde par exemple, il faudra le demander par mail, puis par téléphone, à votre DSDEN.
2- Si vous êtes placé en arrêt de travail, vous fournissez à votre chef d'établissement, dans les 48h après la constatation médicale, le dernier volet du cerfa médical (cerfa bleu 11138).
Même sans arrêt de travail, votre médecin établit un certificat médical - cerfa 11138 si possible - précisant les lésions constatées et leur lien avec l'événement.
3- Vous informez de votre accident, par mail, le service des affaires médicales de votre DSDEN, en demandant la procédure à suivre.
Dans tous les cas, vous avez alors 15 jours après cette constatation médicale pour envoyer vous-même, par RAR, à la DSDEN, la déclaration simplifiée même incomplète en y joignant, cependant, les volets 1 et 2 du cerfa bleu 11138 (sous enveloppe fermée mentionnant pli confidentiel). Les formulaires de déclaration sont sur le site de la DSDEN ou sur le lien Déclaration d'accident de service ou d'accident de trajet .
Vous contacterez le SNEP avant de remplir ce formulaire http://www.snepfsu--bordeaux.net/wp/

4- Vous avez droit au remboursement de tous vos frais, y compris des frais de déplacements. Il faut parfois demander une entente préalable pour des soins particuliers (cure, CERS de Capbreton, dépassement d'honoraires médicaux…).
5- Si les soins prodigués ne vous ont pas permis de retrouver votre état de santé antérieur, douleurs, gênes fonctionnelles subsistant, et si cependant votre état est stabilisé, vous ferez établir par votre médecin un certificat final de consolidation précisant les séquelles (et surtout pas un certificat final de guérison même si votre médecin précise avec rechute possible).

Grâce aux interventions du SNEP et à la FSU et l'obtention d'audiences (18/11/21, 10/02/22, 10/03/22), les sites internet des DSDEN 64, 40, 33 commencent à être à jour concernant vos droits. Cependant n'hésitez pas à consulter le site SNEP FSU Bordeaux, onglet "Santé accident conflit pro" et à prendre contact avec nous.

Fiches à venir :

2- Expertise que dois-je faire ?
3- Mon dossier va passer en Conseil médical réuni en formation plénière ex Commission de réforme. Quels sont mes droits ?
4- Je suis accusé(e) d'attouchement ou de voyeurisme que dois-je faire ?

ADHESION

ADHÉRER AU SNEP C'EST SE RENFORCER PROFESSIONNELLEMENT !

Jean Luc SABY
Secrétaire départemental SNEP FSU Lot et Garonne
jlsaby47@gmail.com

Le SNEP FSU a rendu l'EPS discipline incontestable dans l'école. Il démontre que l' EPS est indispensable de l'école primaire a l'université. Le SNEP FSU a fait de l'EPS une discipline anti fragile, car elle s'impose culturellement dans le système éducatif. Puisque le SNEP FSU, c'est ton adhésion ; tu participes au renforcement syndical pour toi et tous·tes les syndiqué·es. C'est comme une évidence à ne jamais perdre de vue. **Alors, n'oublie pas ton adhésion au SNEP FSU !**

STAGE PEDA

Annie BOURREL
Groupe éducatif académique
SNEP FSU Bordeaux

Le stage pédagogique à l'initiative du SNEP/FSU intitulé « step, yoga, musculation poids du corps » s'est déroulé au Lycée G.Eiffel pendant 2 jours. **Plus de 80 collègues étaient rassemblés, c'est dire l'importance du besoin de formation et la motivation de la profession.**

Les intervenants sollicités, **Liza Jourdan, Vincent Marquevielle, Jean-Luc Saby** ont mis leur expertise au cœur des APSA dispensées, leur disponibilité aux questionnements des stagiaires.

Alors que les programmes évoluent sans aucun accompagnement, les exigences administratives vis-à-vis de l'enseignement et surtout celles au niveau des examens augmentent et ne font pas cas de la réalité : classes surchargées, équipements à minima, horaires insuffisants, nous déplorons, hélas une absence totale de propositions directement axées sur les A.P.S.A pour les enseignements EPS.

Le stage 2022 au Lycée G.Eiffel reprenant les APSA de celui de juin 2021 à Andernos a été **plébiscité et très positivement apprécié** : 31 réponses l'affirment sur 33 questionnaires remplis.

Quelques remarques « à chaud » :
« ça donne envie de poursuivre », « contenus réinvestissables », « se rencontrer », « formateurs accessibles », « stage trop court » !

Ce qui est surtout relevé par les collègues présents c'est : l'organisation générale qui a équilibré les pratiques (au nombre de 4 séquences), les interventions, les débats tant sur les contenus que sur le plan des revendications syndicales.

L'intervention appréciée de **Pascal Grassetie**, formateur à l'INSPE de Bordeaux invité sur le temps « rencontre-débat », a permis de montrer l'articulation existant entre l'histoire de notre discipline, les fondements conceptuels qui ont orienté les pratiques vers les APSA-savoirs à enseigner- et la pédagogie. Nous sommes depuis longtemps des militants pédagogiques.

Enfin, la réflexion syndicale par groupes de stagiaires du même département a produit des analyses proches du terrain (conditions d'exercice), ainsi que des revendications en emploi, effectifs, installations sportives, formation, revalorisation salariale qui seront portées par les secrétaires départementaux et la secrétaire académique.
Chaque stagiaire peut consulter les documents écrits et vidéos sur le site du SNEP académique.

Enfin, le deuxième stage académique est annoncé. Il aura lieu à Agen au lycée Palissy, les 13 et 14 juin APSA danse ; et les 16 et 17 juin APSA gymnastique.
Les modalités d'inscription seront précisées ultérieurement.

Le SNEP continuera à militer et organiser des stages en prise avec la réalité des élèves et des enseignants.